



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services publics

Question écrite n° 87380

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la question du service public français. Dans un rapport de mars 2014 « pour une fonction publique audacieuse et « *business friendly* », l'Institut Montaigne propose de « développer une « marque employeur » en communiquant de façon attractive sur les postes à pourvoir pour en clarifier le contenu et les formuler en langage compréhensible pour le plus large auditoire ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

L'attractivité de la fonction publique passe par une modernisation des modes de recrutement et une communication accrue sur la diversité des métiers et des employeurs publics. Le ministère de la fonction publique a engagé deux chantiers interministériels visant à rendre l'offre d'emploi public plus accessible. Il s'agit, d'une part, de l'actualisation du répertoire interministériel des métiers de l'Etat qui présente près de 300 fiches d'emplois-référence, en mettant en exergue les activités principales, les savoir-faire et les connaissances liées à ces emplois. Document de référence, notamment pour l'élaboration des fiches de poste, ce répertoire rendra compte des évolutions de l'emploi public. Il s'agit, d'autre part, de la refonte de la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP). Accessible sur le site <http://www.biep.fonction-publique.gouv.fr/>, cet espace est destiné à la mise en ligne des offres d'emplois publics afin de favoriser le recrutement et la mobilité des agents. La BIEP a connu plus de 6 millions de connexions en 2015 et près de 3 000 offres de postes vacants y sont actuellement en ligne. Le projet de refonte conduit par la direction générale de l'administration et de la fonction publique avec l'ensemble des ministères vise à moderniser et sécuriser l'application, la rendre accessible aux personnes en situation de handicap, optimiser l'exploitation des données et favoriser la production de statistiques. Enfin, le ministère de la fonction publique prévoit la mise en œuvre de politiques de recrutements innovantes au sein des ministères et établissements publics et le recours à différents leviers permettant de valoriser leur identité dans une logique de « marque employeur » (réflexion sur leurs valeurs, leur politique d'accueil de nouveaux arrivants, leur responsabilité sociale et environnementale, etc).

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87380

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6428

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3822